

**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 76 (1988)

**Heft:** [10]

**Artikel:** Bienne

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-278815>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 16.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

lial dans sa loi d'impôt, la charge fiscale d'un couple avec enfant étant ainsi allégée. La naissance d'un enfant peut cependant être parfois synonyme de détresse financière, et c'est dans de tels cas que la députée libérale demande une intervention de l'Etat.

Rappelons que trois fois déjà le problème de l'assurance maternité a été soulevé au Grand Conseil vaudois : en 1966 par **Violette Parisod**, députée socialiste ; en 1976 par **Danielle Perrin**, députée radicale ; en 1978 par **Anne-Catherine Menétrey**, députée popiste. Le Conseil d'Etat répondit aux trois motions en même temps, en 1983, alors que ces trois femmes ne faisaient plus partie du Grand Conseil ! « Cette question, disait le Conseil d'Etat, relève de la loi fédérale en cas de maladie et d'accident. Si, dans le principe, le Conseil d'Etat est d'accord avec les motionnaires que cette assurance maternité doit être profondément modifiée, il relève cependant qu'il s'agit d'une question qui est de la compétence fédérale. (...) Certes le canton pourrait envisager lui-même une législation sur ce point, mais il lui faudrait, pour cela, légiférer dans le cadre d'une assurance obligatoire généralisée. »

Janine Coderey devra-t-elle attendre aussi longtemps que ses collègues pour avoir une réponse à sa motion ? Quel sera le contenu de cette réponse ? Sera-ce un premier pas vers la solution du problème ? Et faudra-t-il attendre — comme pour le suffrage féminin — qu'une majorité de cantons aient légiféré partiellement pour qu'on réalise enfin la promesse de l'article 34 quinquies de la Constitution fédérale ?

## Groupes ORPER à Lausanne

### S'exprimer par le théâtre

(srl) — Créés dans la foulée du mouvement d'émancipation des années septante, les groupes d'orientation personnelle ORPER ont offert à d'innombrables femmes la possibilité, comme on disait alors, de prendre conscience de leur oppression, de s'interroger sur leur identité et de se redéfinir selon des critères qui leur étaient propres. A Lausanne, le Centre de liaison des Associations féminines vaudoises a mis sur pied de tels groupes pendant de nombreuses années.

Aujourd'hui, la situation a bien changé. Plus indépendantes de leur cercle familial, et cela qu'elles soient travailleuses ou ménagères, plus confiantes en elles-mêmes et en la valeur de leur expérience, les femmes semblent avoir de moins en moins besoin de lieux spécifiques pour partir à la recherche d'elles-mêmes. D'où une certaine désaffection pour les groupes ORPER qui, il y a une dizaine d'années, faisaient le plein de participantes.

Anne-Lise de Rham, licenciée en pédagogie et spécialisée en expression théâtrale, est cependant convaincue que de nombreuses activités de communication des femmes dans notre société actuelle (devant le préau de l'école, à la piscine, au club de gymnastique) ne sont que des palliatifs qui ne permettent guère d'aborder en profondeur les véritables problèmes. C'est la raison pour la-

quelle, avec Anne-Claude Liardet, licenciée en sciences sociales et politiques, elle a proposé au CLAF de mettre sur pied un cours ORPER d'un nouveau genre, sous la forme d'un atelier d'expression théâtrale.

Cet atelier débutera le samedi 29 octobre toute la journée et se poursuivra en soirée tous les mardis jusqu'au 6 décembre. Basé sur la méthode d'Augusto Boal, née en Amérique latine mais adaptée à la culture européenne, il comportera des jeux et des exercices destinés à la fois à faciliter la perception de ses propres sensations et à s'ouvrir à la rencontre des autres, et utilisera les deux techniques du théâtre-image (sculptures vivantes) et du théâtre-forum (mise en scène de situations de la vie quotidienne et/ou personnelle) en vue de « transformer le spectateur en acteur ».

« Cette méthode, explique Anne-Lise de Rham, présente l'avantage de permettre aux participantes d'exprimer leurs problèmes de manière indirecte, au second degré, par la mise en commun des expériences et leur réinterprétation. Son caractère ludique permet d'éviter l'écueil d'une trop grande littéralité, comme cela se passe en revanche dans le psychodrame. »

L'atelier coûte 230 francs, avec une finance d'inscription non remboursable de 50 francs. Inscription quinze jours au plus tard avant le début de l'atelier, auprès du CLAF, Maison de la Femme, Eglantine 6, 1006 Lausanne.

## Bienne

### L'administration sous la loupe de F-Info

(fvk) — C'est le 8 mars 88 qu'a été fondée à Bienne F-Info avec l'idée de créer dès que possible un bureau pour les droits des femmes. Depuis lors, F-Info n'est pas restée inactive, et elle vient de publier son premier bulletin d'informations.

Parmi ses inquiétudes, F-Info se demande comment appliquer concrètement à Bienne « Des paroles aux actes » (cf. notre dossier de ce mois). En effet, sous ce slogan dynamique se présente un projet national de promotion des femmes soutenu par des administrations, (dont la Ville de Genève), des banques et des entreprises. Mais comme toujours, il y a un fossé entre le projet et la réalité.

F-Info a donc procédé à l'analyse de la répartition des femmes et des hommes dans la pyramide des postes et des salaires de l'administration biennoise. Selon les statistiques de l'emploi de l'administration communale biennoise pour 1987, on découvre que sur dix postes non ou peu qualifiés, neuf sont occupés par des femmes et un par un homme. Par contre, dans les catégories supérieures, on ne trouve qu'une femme pour dix-neuf hommes. Conclusion de F-Info : « Nous sommes bien loin d'une égalité des chances : ni intérêt du travail, ni salaire correspondant, ni reconnaissance sociale. La promotion des femmes, la revalorisation des postes « féminins » restent à faire. » Une interpellation a donc été adressée aux autorités de la ville de Bienne sous le thème « Embauche de femmes : quels progrès ? » Une motion a également été déposée demandant la création d'une commission pour passer de la parole aux actes.

En parallèle, F-Info enquête également sur les violences faites aux femmes et se demande quelle prise en charge proposer. Signalons enfin que F-Info se réunit régulièrement le quatrième jeudi de chaque mois, rue Haute 4, à Bienne. Toutes les femmes intéressées y sont bien sûr les bienvenues.



## ABONNEZ-VOUS !

POUR LE RECEVOIR CHEZ VOUS 1 année

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

N° postal et lieu : \_\_\_\_\_

J'ai eu ce journal : par une connaissance  Au kiosque

A renvoyer à FEMMES SUISSES, case postale 323, 1227 Carouge

Fr. 45.-

